

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de PENNAUTIER s'est assemblé en session ordinaire, après convocation légale, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

### Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 19

Votants : 21

Etaient présents : M. DIMON, M. ROUDIERE, Mme GIBERT, M. TABARLY, Mme MARTY, M. ALMERGE, M. ARIAS, Mme BAEZ, M. BORNER, M. DONS, M. ESPAIGNOL, M. FALETTI, Mme GUILLEMART, Mme MAGNIER, Mme MARTINET, M. MONIER, Mme PRAT MARCA, M. SEGUY  
Mme SERIEYS.

Procurations : Mme BONSIRVEN a donné procuration à Madame GIBERT, Monsieur CANDAU a donné procuration à Monsieur ALMERGE.

Absente excusée : Mme de LORGERIL

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal : Madame GIBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2024
- Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Délibérations

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2024

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

### Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de décision.

## Délibérations :

### 1- Désignation d'un représentant et d'un suppléant représentant pour siéger aux dialogues territoriaux du SCOT-PLH

Suite à l'approbation du Programme Local de l'Habitat et du SCoT, Carcassonne Agglo souhaite mettre en place sur le territoire des dialogues territoriaux afin de favoriser les échanges entre les communes. Ceux-ci seront l'occasion de coordonner les documents d'urbanisme, les différents projets urbains et de suivre les objectifs de production de logements et de consommation d'espaces.

Monsieur le Maire propose d'être le représentant titulaire de la commune. Monsieur ALMERGE et Monsieur DONS pourraient être suppléants.

Monsieur ALMERGE fait le compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion qui s'est tenue ce soir pour répartir les 35 hectares constructibles entre les communes de la 1<sup>ère</sup> couronne de Carcassonne Agglo. Une réunion avec le bureau d'études en charge du PLU et Carcassonne Agglo est à prévoir rapidement.

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

### 2- Adhésion au service mission temporaire du centre de gestion

Monsieur le Maire explique que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services.

Il propose au Conseil municipal de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de gestion, de l'autoriser à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune.

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

### 3- Convention d'adhésion au service protection des données mutualisé du CDG11

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'adhésion de la commune au service protection des données, proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude (CDG11).

En effet, les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers des ressources humaines...), la sécurisation de leurs locaux (contrôle d'accès par badge, vidéosurveillance...) ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge.

La nécessité pour les différentes structures publiques de prendre en compte les exigences relatives aux traitements de données à caractère personnel, est renforcée depuis l'entrée en

application, le 25 mai 2018, du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui s'inscrit dans la continuité des principes de la Loi Informatique et Libertés (LIL) du 6 janvier 1978.

Compte tenu des exigences du RGPD et du niveau d'expertise demandé en matière de protection de données et, au regard des moyens dont disposent les communes pour répondre à ces obligations, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude propose les services d'agents qualifiés.

Le CDG11 propose une convention prévoyant un accompagnement de la commune sur 3 ans pour un cout global de 4 000 €.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention d'adhésion au service protection des données du CDG11 et de l'autoriser à désigner en interne un délégué à la protection des données pour la collectivité (ce délégué ne peut être un élu).

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

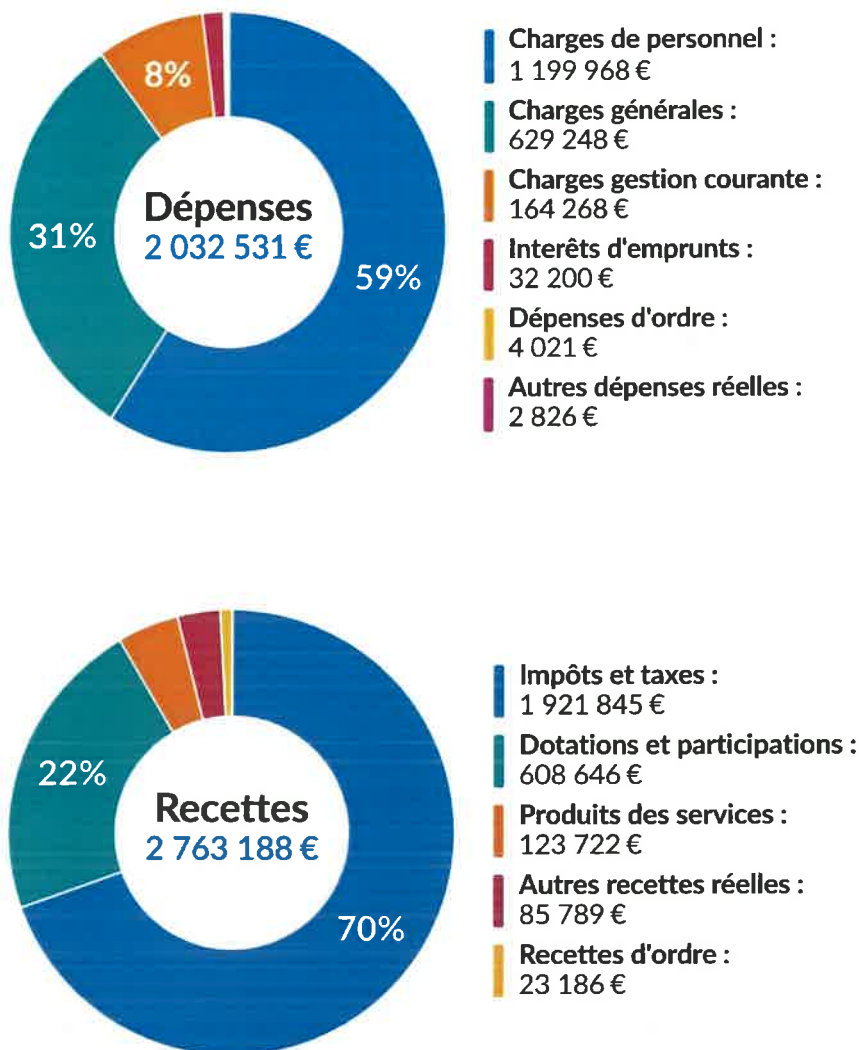
Abstention : 0

#### 4- Approbation du Compte financier unique

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte financier unique 2023 réalisé avec le comptable public :

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	2 763 188 €	2 032 531 €
	Invest	798 471 €	905 977 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	609 665 €	0 €
	Invest	0 €	315 975 €
Total exercice (réalisations + reports)		4 171 325 €	3 254 485 €
Résultat de clôture de l'exercice		916 840 €	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	79 000 €	380 536 €
Totaux cumulés		4 250 325 €	3 635 021 €
Résultat financier définitif		615 304 €	

Section de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses (730 657 €) ce qui permet à la commune de rembourser la partie « capital » de la dette inscrite à la section d'investissement et de dégager l'autofinancement nécessaire à la réalisation des opérations d'investissement.

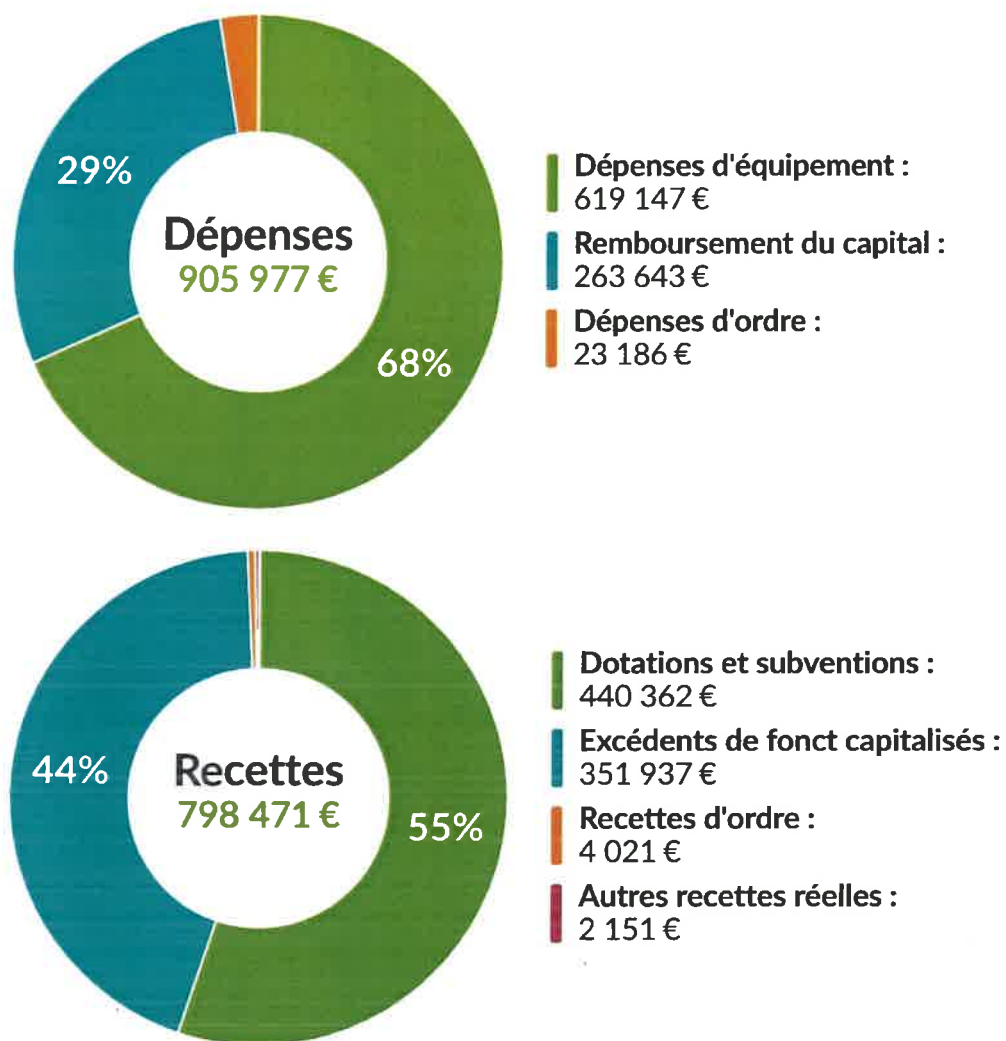
Dépenses :

La hausse du pourcentage des charges de personnel est due à l'ancienneté des agents actuellement en poste et à la réduction des charges courantes de fonctionnement. Parmi celles-ci, les plus importantes sont les dépenses liées à l'énergie (120 875 €), aux fournitures des services, à l'achat des repas de la cantine scolaire (85 000 €), à la maintenance des équipements et aux assurances.

Recettes :

Les recettes fiscales sont en hausse de 140 000 € en raison de l'augmentation des bases fiscales en 2023.

Section d'investissement :



Depuis 2020, les dépenses et les recettes de fonctionnement sont en légère augmentation. La progression de l'autofinancement est constante depuis 2019. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2023. Il convient de noter la baisse importante de l'annuité de la dette en 2024 (110 000 €).

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur ROUDIERE fait procéder au vote.

Vote :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

5- Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter les résultats budgétaires de l'exercice 2023 de la manière suivante :

- Article 1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement) : 725 017.78 €
- Articles 002 (report en section de fonctionnement) : 615 304.10 €.

Le report en section de fonctionnement est identique à celui affecté en 2022.

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée.

Le Maire,  
Jacques DIMON



Le secrétaire de séance,  
Madame Sylvie GIBERT